

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. BITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 3 mars 1843.

QUESTION DES FONDS SECRETS. — SÉANCE DU 1^{er} MARS.

Nous avons reçu aujourd'hui une grande partie de la séance du 1^{er} mars de la chambre des députés. La discussion sur les fonds secrets est commencée; M. Ledru-Rollin a le premier abordé la tribune, et a su se faire écouter tout en disant nettement sa pensée. Nous pouvons donc espérer qu'à l'avenir le parti radical pourra faire entendre au pays tous ses griefs.

Quand on examine les choses présentes et qu'on voit à quel point elles ont été amenées, on se reporte involontairement vers le passé, on l'interroge pour comparer les espérances qu'on avait conçues et les faits qui se sont réalisés. Aussi ne nous sommes-nous pas étonnés de voir M. Ledru-Rollin remonter à l'origine du gouvernement de juillet afin de mieux faire comprendre les vices du régime qu'on a fait prévaloir et de signaler les abus qu'on a tolérés.

La révolution de 1830 avait pour objet principal, a dit M. Ledru-Rollin, l'union du pouvoir et de la liberté; cette union n'existe pas.

Occupant de la liberté, il a prouvé facilement que toutes les institutions qui en font la base sont complètement faussées dans leur application; il a montré le jury dénaturé, la presse traquée de tous côtés, la garde nationale sans existence réelle, les élections mûries par la corruption, et, à la suite de cette situation faite à la liberté, il a exposé celle du pouvoir qui est sans consistance et sans bonne direction. On peut le reconnaître aujourd'hui, l'antagonisme qu'on a fait naître entre le principe d'autorité et le principe de liberté n'a servi qu'à compromettre et le pouvoir et la liberté.

Quel a été le but permanent du système qu'on a voulu faire prévaloir? l'amoindrissement de nos garanties politiques, la compression de nos libertés; c'est à cela qu'ont été dépensées les forces gouvernementales, et on n'a reculé, pour triompher, ni devant la corruption, ni devant la violence. Mais la corruption dégrade et ceux qui en font usage et ceux qui se laissent corrompre; mais la violence provoque les ressentiments et sert rarement à raffermir les gouvernements, et ceux qui l'emploient s'affaiblissent souvent au lieu de se consolider. Voilà positivement ce qui est arrivé en France. Le pouvoir n'a pas gagné de terrain; au contraire, il en a perdu depuis 1830. Après avoir tout organisé pour faire prédominer le principe d'ordre matériel et arrêter l'élan des esprits vers le progrès, il n'est pas en mesure d'obtenir les résultats les plus minimes dans le sens des améliorations. M. Ledru-Rollin a parfaitement saisi sa position et les causes de ses faiblesses.

Après avoir esquissé avec sagacité et énergie les principaux points de notre situation, l'orateur radical est arrivé à la question ministérielle; cette partie de son discours est pleine de vérité et de raison. Il a posé en principe qu'avant de voter pour renverser le ministère, il fallait savoir au profit de qui on le renverserait et en faveur de quelles idées. Puis, après avoir fait la part de M. Guizot dans nos affaires, il s'est occupé de ses compétiteurs; il a rappelé que M. Molé avait été renversé aux acclamations du pays. Alors quelques interruptions se sont produites, mais ce sont de vaines protestations; la vérité était dans la bouche de M. Ledru-Rollin, et on sait parfaitement quelle était l'impopularité de l'ancien président du ministère du 15 avril: il est tombé sous les coups de la presse, de l'opinion publique et du pouvoir parlementaire; on sait que ce ministère était aussi antipathique à la nation que le ministère actuel.

M. Ledru-Rollin a bien fait de rappeler que c'est pendant l'administration de M. Molé qu'on a évacué Ancône, approuvé la séparation du Limbourg de la Belgique, présenté des lois de dotation. Il a également bien fait de constater que cet homme d'état, qu'on veut aujourd'hui remettre à la tête de nos affaires, n'a pas même dit un mot à la chambre des pairs dans la question du droit de visite, qui occupe si gravement les esprits; ainsi, sur ce point si important, on ne sait pas même quelle est son opinion.

Après avoir entretenu la chambre des actes de M. Molé, M. Ledru-Rollin devait également examiner les actes de M. Thiers; c'est ce qu'il a fait, et on doit dire qu'il ne s'est pas montré plus indulgent pour l'ex-président du 1^{er} mars que pour l'ex-président du 15 avril. Il a montré constamment hostile à toute réforme et a rappelé avec quelle habileté il a enterré et la conversion de la rente et la question des incompatibilités.

En terminant ses réflexions sur M. Thiers, M. Ledru-Rollin a indiqué avec dignité et convenance quelle sera la conduite de la gauche radicale. « Nous sommes ici, a-t-il dit, pour défendre des principes et non des personnes. Quand on nous aura présenté des explications franches et loyales, quand on nous aura donné des garanties, nous aviserons. A quel bon changer le ministère, si nous ne pouvons pas changer le système? Si nous ne devons avoir rien de mieux, qu'il reste, puisqu'il sert à faire l'éducation du pays. » Oui, qu'il reste, puisque nous ne devons rien gagner à un renversement; c'est l'avis de tous les hommes de sens, de tous les patriotes sincères et éclairés, et nous félicitons M. Ledru-Rollin d'avoir été leur organe: sa conduite aura leur approbation.

Après son discours, qui sera médité avec soin, M. Ledru-Rollin a reçu de vives marques de félicitation de tous les députés de l'extrême gauche; elles ont prouvé qu'il avait leur assentiment.

M. de Gasparin tient, à ce qu'il paraît, à faire preuve de zèle pour le ministère; on peut dire qu'il est la chair de sa chair, les os de ses os. Dans la discussion de l'adresse, non seulement il a défendu le maintien de ses actes sur le droit de visite, mais il en a même fait l'apologie. Dans la question des fonds secrets, il a pris la parole après M. Ledru-Rollin pour exalter sans réserve la politique des conservateurs: on lui doit ni plus ni moins que le salut de la France.

M. de Gasparin prétend que le parti conservateur aura sa place dans l'histoire: nous n'en doutons pas; mais cette place ne sera ni digne ni honorable, et l'histoire dira avec nous: C'est la politique du parti conservateur qui a amené l'abaissement de la France pendant une longue période d'années, de même qu'elle a comprimé tout essor vers le progrès.

Naturellement M. de Gasparin devait passer de l'éloge de la politique actuelle à la critique des idées de l'opposition; c'est ce qu'il a fait avec fort peu de succès. Il n'a répété que des banalités sur lesquelles nous croyons fort peu utile de nous appesantir. M. de Gasparin est un orateur d'une médiocrité notoire; les idées qu'il défend ne peuvent pas assurément l'aider à s'élever et à sortir des arguties qui sont depuis douze ans colportées et ressassées de tous côtés par les défenseurs du statu quo.

D'ailleurs, M. Joly a su faire promptement et bonne justice des attaques de M. de Gasparin contre l'opposition; en même temps il a exposé avec vivacité les déviations qu'on a fait subir aux principes qui ont amené la révolution de 1830. Il a insisté surtout sur ce point que le ministère a déjà été frappé dans son existence par des votes significatifs de la chambre; que, dans la question du droit de visite, elle lui a imposé son opinion, et que, dans sa détermination relative à l'enquête sur les dernières élections, elle l'a mis en suspicion.

Nous n'avons pas le discours complet de M. Joly; nous ne pouvons donc l'apprécier comme nous l'aurions désiré. Cependant les parties de ce discours que nous avons reçues nous prouvent suffisamment qu'il s'est associé à la position prise par M. Ledru-Rollin, en faisant toutes réserves sur son vote. Nous pensons bien que telle sera la résolution de tous les députés qui ne veulent pas se bercer de vaines illusions.

On lit dans le Journal des Débats :

« Il est décidé que les chambres seront appelées dans le courant de la session actuelle à s'occuper de la question qui a pour but de fonder le système pénitentiaire en France; un projet de loi sera porté sous peu de jours à l'une des deux chambres. Après tant d'ajournements, on peut croire que la question touche au moment de recevoir une solution définitive. Depuis la présentation du projet de loi sur la réforme générale des prisons, l'administration a mis à profit l'ajournement de la discussion parlementaire pour se livrer à de nouvelles études et pour s'entourer de lumières plus complètes. Elle a fait appel à l'expérience des conseils-généraux et des autorités départementales; les divers systèmes de réforme ont été soumis à des épreuves qui ont eu des résultats décisifs.

« Le zèle des particuliers et des associations a dignement secondé les efforts du gouvernement. Il est donc permis d'espérer que le cabinet se présentera devant les chambres avec des vues arrêtées et bien mûries sur toutes les parties dont se compose le système pénitentiaire. »

Paris, le 1^{er} mars 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le ministère s'est hâté d'acquiescer les engagements pris par le général Jacqueminot lors des dernières élections du 1^{er} arrondissement de Paris. MM. Bardoulat et Thibault, capitaines de la garde nationale de ces arrondissements, viennent de recevoir la croix de la Légion d'Honneur pour services rendus à l'état.

Lorsque l'on met tant d'empressement à publier quelques rares croix données à de vieux magistrats de province ou à des savants étrangers, d'où vient qu'on laisse ainsi l'opposition dans l'obligation de faire connaître les choix de ce favoritisme électoral? C'est à la commission d'enquête de la chambre des députés que nous recommandons l'appréciation de ces nouveaux faits.

Bulletin de la Bourse de Paris du 1^{er} mars 1843.

Presque point d'affaires avant l'ouverture.			
La rente étoit à 80 55, et elle a ouvert au parquet à ce prix.			
Le cours élevé auquel la réponse des primes a été faite constitue un fort découvert.			
Les achats nécessaires pour le remplir ont fait une assez forte hausse.			
La rente est montée sans réaction jusqu'à 80 80 en liquidation. Elle a fermé à 80 75 et pour fin mars à 80 95; mais elle étoit demandée au parquet et dans la coulisse.			
Cinq pour cent.	121	75	Etats Romains 105 3/8
Quatre et demi pour cent.	»	»	Dette active d'Espagne. . . 27 0/0
Quatre pour cent.	103	50	Cinq pour cent belge. . . 105 5/8
Trois pour cent.	80	70	Trois pour cent belge. . . »
Actions de la Banque.	3300	»	Banque belge 785 »
Obligations de Paris.	1290	»	Caisse Lafitte 5042 50
Rentes de Naples.	107	40	— 1050 »

Chambre des Députés.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 1^{er} mars.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à 1 heure 1/2. Le procès-verbal est adopté. L'affluence dans les tribunes publiques est celle qu'on remarque dans toutes les grandes discussions.

Diverses pétitions sont déposées sur le bureau du président, entre autres une pétition du propriétaire de l'Echo du Nord qui réclame contre l'application de la nouvelle loi sur les annonces judiciaires. Cette pétition, signée par M. Leleux, est déposée par M. Despaux, député de Lille.

M. RAIMBAUD demande un congé motivé sur une indisposition. — Accordé.

On a distribué aux députés un amendement de M. Lacrosse qui tend à diminuer de 50,000 f. le million demandé par le ministère pour dépenses secrètes.

M. LACAVE-LAPLAGNE, ministre des finances, dépose sur le bureau le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1841.

L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de loi portant demande d'un crédit extraordinaire pour complément des dépenses secrètes en 1843.

M. LEDRU-ROLLIN : Messieurs, le rapport de votre commission a posé très-nettement la question; il s'agit bien, et personne n'en peut plus douter, d'une crise ministérielle. Si le cabinet actuel est remplacé, celui qui lui succédera sera, je crois, le 23^e depuis 1830. (Rires aux centres.) Quant à moi, je ne viens pas ici traiter une question de personnes; il s'agit de l'intérêt général du pays, et je viens examiner la question de principes et le système politique dont le dernier cabinet est l'expression la plus sincère. Quand on fonda l'établissement de juillet, on proclama partout... (vives

interruptions aux centres) on se proposa la solution d'un problème difficile; on voulut concilier deux principes qui paraissaient inconciliables, la liberté et le pouvoir. La liberté en France a ses racines dans quatre institutions principales, savoir : le jury, la presse, les élections et la garde nationale. La première de ces institutions, le jury, avait jusqu'à présent conservé une grande puissance morale dans le pays. Eh bien! le gouvernement a essayé de la faire descendre au rôle d'institution politique. (Bruit aux centres.) Rappelez-vous les révélations qui vous ont été faites l'année dernière à cette tribune; rappelez-vous que la statistique a démontré que, sur 1,200 noms, il y en avait 1,400 de conservateurs avoués, parmi lesquels figuraient 200 fonctionnaires publics ou attachés au château. (Nouveau bruit.) Il a été prouvé qu'à Paris les arrondissements qui n'avaient pas fourni de députés ministériels n'avaient pas donné à la liste du jury plus de 200 noms.

Si, par hasard, quelqu'un pouvait douter encore, permettez-moi de vous rappeler un fait récent, juridique, qui emprunte une grande autorité des magistrats devant lesquels il s'est passé, puisque c'était devant la cour d'assises. Il y a à peine quinze jours que, sur 36 jurés, on a été obligé de rayer 7 noms de jurés, parce que les uns appartenaient à des citoyens qui n'avaient pas encore l'âge, les autres étaient dans des conditions d'incompatibilité, d'autres n'avaient plus l'âge, d'autres enfin exerçaient des fonctions dans les départements. Le président des assises se vit obligé, dans l'intérêt du service, de recommander à l'avocat-général de s'entendre avec l'administration pour qu'à l'avenir pareille chose ne se renouvelât plus. Une semblable révélation ne donne-t-elle pas de la force à tous les soupçons qui ont été manifestés l'an dernier à cette tribune, car elle montre qu'on a voulu faire du jury un auxiliaire de la politique?

Permettez-moi de vous faire une citation: elle est de M. Guizot (Bruit aux centres.) Oh! messieurs, ne croyez pas que je veuille en procurer le plaisir puéril de mettre M. Guizot en contradiction avec lui-même. Depuis long-temps M. Guizot a écrit de quoi défrayer toutes les opinions. (Rires à gauche.)

Voici cette citation :

« Partout où la politique a été fautive, incapable, mauvaise, la justice a été sommée d'agir à sa place, de se régler par des motifs puisés dans la sphère du gouvernement et non dans celle du droit, de quitter enfin son siège sublime pour descendre dans l'arène des partis. »

L'orateur rappelle les atteintes portées au jury en Angleterre, et il ajoute que Jacques II fut renversé de son trône pour avoir fait partiellement dresser les listes du jury, et que, dans le bill des droits, il fut dit que la dynastie nouvelle ne pourrait plus toucher aux listes du jury, parce que cela avait été un grief contre Jacques II.

Maintenant voyons ce qu'on a fait de la seconde institution, la presse. Vous vous rappelez le premier mot du lieutenant-général: « Des procès de presse il n'y en aura plus! » (Sourires.) Après ces paroles, nous avons vu les lois de septembre; nous avons eu cette jurisprudence si hostile aux imprimeurs; nous avons eu cette autre jurisprudence qui permet aux fonctionnaires d'éviter le jury, et qui établit l'intervention des tribunaux civils dans la cause de ces fonctionnaires diffamés comme tels; enfin nous avons eu la loi sur les annonces judiciaires, qui encouragea tels journaux amis de l'administration au détriment des autres feuilles; nous avons eu la complicité indirecte et morale. Voilà ce qu'on a fait pour la presse! (Mouvement.)

Permettez-moi, messieurs, de rappeler ce qu'écrivait M. de Metternich: « Tout ce que vous pouvez oser pour réprimer les écarts de la presse, disait-il, c'est l'établissement d'un jury indépendant du gouvernement, dont le tiers serait choisi parmi les hommes de la presse. Toute autre mesure est impossible. »

C'est en 1828 que M. de Metternich donnait ce conseil, et en 1830 le gouvernement était renversé pour avoir voulu opprimer la presse.

Aujourd'hui vous avez encore la corruption électorale, si loin poussée, que la chambre elle-même a cru devoir ordonner une mesure inouïe dans les fastes parlementaires français, l'enquête. Les gardes nationales sont partout dissoutes, et si elles ne réclament pas, rien n'est plus simple: les gardes nationales sont fondées pour surveiller le maintien et l'intégrité de nos institutions; or, quand on a porté atteinte aux institutions, les gardiens n'ont plus été nécessaires au dépôt violé.

Quand on jugea les ministres de la Restauration, on avança contre eux trois griefs: la dissolution des gardes nationales, la corruption électorale et les atteintes violentes et arbitraires aux institutions existantes. Eh bien! aujourd'hui les griefs sont les mêmes, les moyens seuls changés.

Voyons ce que le pouvoir a fait de la direction des affaires. Nous croyons qu'on ne peut gouverner par la violence, mais nous voulons le pouvoir puissant et respecté; vous l'avez constamment subalternisé. La conversion des rentes avait été proposée, acceptée par le ministère; quelques intérêts financiers sont intervenus, et la conversion a disparu: plus rien. Un ministre, et je crois que c'était M. Duchâtel, avait eu la bonne pensée de réviser les tarifs; il a été obligé d'abandonner cette pensée; il a été effrayé par des intérêts intermédiaires. Vous avez voulu réaliser l'union douanière entre la France et la Belgique; vous avez cédé devant l'assemblée industrielle, devant la coalition de la rue Richelieu. Dans la question des sucres, vous avez pris, entre deux intérêts rivaux, le parti le plus funeste aux consommateurs; pour quelques uns, vous avez délaissé les intérêts de tous.

En Angleterre, les intérêts matériels sont autrement puissants; ils sont tout puissants, et là cependant l'industrie ne demande pas un minimum d'intérêts, elle a donné 21 milliards au gouvernement pour faire la guerre à la France. Là pourtant on a imposé aux intérêts l'abolition de la traite, la loi des céréales et toutes les mesures qui ont paru nécessaires à la grandeur de l'Angleterre. Vous n'êtes pas des hommes d'état; vous avez détruit la liberté, et le pouvoir, vous ne pouvez pas le maintenir.

A qui faut-il attribuer le mal? Considérez le système qui suit depuis douze ans la même pensée. M. Guizot a encouru une grave responsabilité, sans doute. A coup sûr, M. Guizot est fort coupable; il a de graves antécédents: il a contre lui les tristes souvenirs de Gand (agitation; M. Guizot lève la tête); il a pris une grande part dans la politique récente d'intimidation, dans les ordres impitoyables (bruit au centre); il a montré une adhésion trop marquée à ce droit de visite où il a été si persévérant. Tout cela est grave, je le sais; mais ceux qu'on désigne comme ses successeurs sont-ils sans reproche? (Ah! ah!) M. Molé n'a-t-il pas été renversé aux acclamations unanimes du pays?

Voix nombreuses au centre: Non! non! (Rires à gauche.)

Une voix: Comme c'est flatteur pour M. Guizot!

M. LEDRU-ROLLIN : On lui disait alors: Vous avez abaissé la France au-delà de toutes limites, — et c'est M. Guizot qui disait cela, — vous avez poussé au-delà de toute limite la corruption électorale. On reprochait à M. Molé sa politique faible et timide à Buenos-Ayres, en Italie, Ancône évacuée, la séparation du Limbourg et du Luxembourg de la Belgique. Messieurs, tout cela était vrai. Et M. Molé n'avait-il pas présenté les lois de disjonction, de non-révélation, de déportation? M. Molé n'a-t-il pas écrit: « Le gouvernement absolu est le meilleur des gouvernements, et quand les gouvernements deviennent représentatifs, il faut en échapper, il faut s'en tirer par la corruption »? (Agitation nouvelle sur les bancs du centre droit.)

Enfin, dans cette discussion du droit de visite, M. Molé s'est-il expliqué

à la tribune sur ses vues? a-t-il demandé une seule fois la parole? (Bruits divers.)

A l'extrême gauche : Très-bien !

M. LEDRU-ROLLIN : Dirai-je un mot de l'honorable M. Thiers? (Rires et mouvement de curiosité au centre.) M. Thiers ne veut pas de la réforme électorale qu'il a traitée comme une billesse. M. Thiers a montré maintes fois ses sympathies pour l'Angleterre. Il y a une chose plus grave : il est issu, lui, de la révolution de juillet; il est arrivé au pouvoir avec un programme, il voulait le réaliser, et cependant, que l'honorable gauche me permette de le lui dire (on rit), ce programme, il l'a oublié. Il a, en arrivant aux affaires, endormi les ardeurs généreuses, honorables, mais un peu crédules de l'opposition. (Nouveaux rires.)

En présence de cette situation, faut-il accepter les hommes uniquement d'après leur passé? Nous autres, qui sommes en dehors des ambitions personnelles, plus ou moins louables, avons-nous un intérêt à renverser M. Guizot? Non; et si nous ne devons avoir rien de mieux, qu'il reste, qu'il reste, et qu'avec lui le pays fasse son éducation. (Très-bien !)

Un changement de cabinet apporte toujours une atténuation dans l'opposition. J'en puis citer des preuves. Les vingt-cinq millions réclamés par les Etats-Unis sont refusés par la chambre, le cabinet tombe; il est remplacé par un autre ministère qui obtient le vote de ces vingt-cinq millions. La conversion des rentes est réclamée par un ministère, il tombe; la chambre insiste et reproduit la proposition de convertir les rentes, mais les cabinets se succèdent, et la question, pour employer une expression connue, est enterrée. (On rit.)

M. JAUBERT : Vous devriez laisser cela au *Journal des Débats*.

M. LEDRU-ROLLIN : Un programme a été rédigé; il a disparu, et personne n'en a plus entendu parler. Croyez-vous que, jugeant par l'exemple des 25 millions, et de la conversion, et du programme, nous ne devions pas être effrayés de la tournure qu'a prise l'affaire du droit de vote? Vous savez l'interprétation qui a déjà été donnée à votre vote sur les traités du droit de visite. Un ministre de la marine s'est retiré. Qu'a-t-on pris pour le remplacer? Le seul amiral qui eût soutenu à la tribune ces traités répudiés. (Très-bien ! très-bien !)

Nous ne sommes pas colères, comme on l'a prétendu. La preuve, c'est que nous voulons que le ministère, dans ce débat, soit couvert par la sainte inviolabilité des principes. Il n'est pas question des hommes ici, il ne s'agit que des choses. Nous ne sommes pas découragés. On n'est pas découragé quand on n'a pas cru, quand on n'a pas eu confiance. C'est, dit-on, du désespoir. Non; la présence de M. Guizot aux affaires n'a pas encore cette importance de pouvoir compromettre le salut du pays au dehors; et si l'étranger, après tant de fautes, se croyait le droit de nier notre influence, nous pourrions encore lui dire de la France ce qu'un de ses représentants disait il y a cinquante années : « La république est comme le soleil; elle aveugle qui la nie ! »

Oui, M. Guizot est coupable, mais il nous est impossible d'accepter ceux qu'on nous offre comme des sauveurs, des messies, couverts de leur silence.

M. Guizot demandait naguère ce qui représentait dans la chambre le parti de la démocratie. Le voici : Nous sommes ici pour soutenir les principes. (Approbation à l'extrême gauche.)

Ce parti ne prend pas pour lui ce qu'on a dit des jeux de la force et du hasard; autrefois, il n'a fait que défendre le sol au dehors, et au dedans les principes révolutionnaires.

Je termine par un seul mot : quand on lui aura donné des explications franches, nettes, loyales, le parti démocratique avisera. Jusque là, il réserve ses forces. (Très-bien !)

M. Ledru-Rollin reçoit les félicitations de tous ses amis de l'extrême gauche.

M. AGÉNOR DE GASPARIN fait l'éloge du parti conservateur.

C'est à ce parti, dit-il, que la France doit tout ce qui a été fondé de durable depuis 1830; il aura sa place dans l'histoire, et une place honorable, car il a sauvé le pays. (Rires et dénégations à gauche.)

L'orateur annonce ensuite qu'il va examiner la politique des partis; il accuse l'opposition de gauche d'avoir demandé la guerre. (Murmures à gauche.)

Oui, dit-il, l'opposition a voulu la guerre, car elle a demandé l'intervention en Pologne, l'intervention en Italie, l'intervention en Espagne, l'intervention partout. Cette politique a été condamnée par le pays légal, en même temps qu'il donnait son approbation à la politique du parti conservateur. Cette politique est usée, rebattue; on devrait bien nous présenter enfin quelque chose de nouveau.

M. de Gasparin soutient que si l'opposition de gauche arrivait au pouvoir, il lui serait impossible d'appliquer son programme.

Quant à l'opposition du centre gauche, dit-il, elle a déjà tenu le pouvoir; on sait ce qu'elle voulait, on sait ce qu'elle en a fait. Si on l'eût abandonnée à son instinct, nous aurions eu le désordre à l'intérieur, et quant à l'extérieur, il nous eût fallu un million d'hommes pour y résoudre les difficultés que le système de cette opposition y aurait soulevées.

Une autre opposition, si elle arrivait aux affaires, ne pourrait que continuer la politique du cabinet, mais moins bien que lui, moins habilement, et par conséquent avec moins de succès. Pour gouverner, il faut avoir des convictions; il ne faut pas abandonner sa politique à certains calculs de majorité. Des hommes qui prendraient les affaires dans de semblables conditions n'auraient pas la confiance du parti conservateur.

M. de Gasparin dit qu'il appuie le ministère parce qu'il a un programme, parce qu'il veut la paix au dehors et parce qu'il est décidé à résister au dehors à toute tentative de réforme; il l'appuie parce qu'il a duré; il l'appuie parce qu'il a tiré le pays d'une situation déplorable en prenant le fardeau des affaires quand les affaires étaient embrouillées par une politique turbulente.

Je ne puis pas, ajoute l'orateur, le partisan systématique du cabinet; dans plusieurs questions je serai son adversaire.

M. TAILLANDIER : Oui, dans les questions d'intérêt local. (Rires nombreux.)

M. DE GASPARIN : Il y a des partis qui veulent le renversement du cabinet, parce qu'avec le cabinet ils espéraient autre chose; c'est parce que nous connaissons cette disposition des partis que nous soutenons le ministère, et c'est pour cela que je voterai en sa faveur.

M. JOLY : On vous disait dernièrement que le gouvernement de juillet était l'explosion d'une idée libérale, que ce gouvernement devait être un gouvernement de protection, de garantie, de moralisation, de travail; c'est là l'expression de ma pensée personnelle, et je m'y associe.

La politique suivie aujourd'hui par le ministère n'est que le complément de la politique appliquée depuis 1830. Le jour où la révolution de juillet a eu le désir de se faire reconnaître par l'Europe, cette politique s'est montrée. De ce jour il a été facile de prévoir ce qui s'est passé depuis. De ce jour où on a méconnu le sentiment qui avait produit la révolution, de ce jour la marche a été fatalement indiquée par le point de départ. On s'est humilié, on s'est abaissé devant l'étranger. On pouvait cependant agir tout autrement sans exposer le pays à la guerre; on pouvait prendre vis-à-vis de l'Europe une attitude plus fière sans pour cela se brouiller avec elle.

L'orateur examine la conduite des différents ministères dans les questions de politique extérieure qui se sont présentées depuis douze ans; il montre que partout on a reculé devant les principes qu'on avait d'abord posés; que partout l'intérêt national a été méconnu par les hommes qui s'étaient dit : Nous maintiendrons l'équilibre européen, nous voulons la paix partout et toujours. On avait proclamé le principe de la non-intervention; ce principe, on l'a laissé violer par l'Autriche. On a obéi en cela à une nécessité à laquelle on s'était condamné soi-même du moment qu'on avait voulu se concilier la bienveillance de l'Europe.

M. Joly accuse le gouvernement d'avoir des tendances aristocratiques : il a tout fait pour conserver l'hérédité de la pairie; il l'accuse d'avoir porté à la presse des coups perfides en l'enlevant à ses juges naturels, tantôt pour la traîner devant la chambre des pairs, tantôt pour la faire comparaître devant les tribunaux correctionnels.

Le système, ajoute l'orateur, s'est complété par les fortifications de Paris, qui sont dirigées uniquement contre les libertés du pays. (Murmures aux centres.)

L'orateur reproche encore au pouvoir la corruption électorale qu'il a mise partout en usage; cette corruption, il l'a aussi appliquée à la presse, et c'est pour la continuer qu'il demande à la chambre un supplément de fonds secrets.

Répondant à M. de Gasparin, il dit que le pays légal a condamné la

politique du parti conservateur. Les élections se sont faites au cri de *bas le ministère* ! Et le ministère n'est-il pas l'instrument le plus docile de ce parti ? Il soutient, du reste, que le ministère n'est pas parlementaire; qu'à deux reprises déjà, dans la question de l'enquête, dans la question des affaires de Syrie, la chambre s'est séparée de lui, qu'elle a voté contre lui. La question du droit de visite est venue, et cette fois encore le cabinet a dû accepter l'opinion de la chambre, qui n'était pas la sienne; et, après avoir accepté cette opinion, il s'est empressé de lui donner un démenti, en confiant le portefeuille de la marine à un homme qui avait, sur le droit de visite, une opinion tout-à-fait différente de celle de la majorité. Le ministère n'a donc pas l'appui de la chambre. La chambre le subit, mais il la subit bien davantage encore, car en beaucoup de choses il est obligé de faire tout le contraire de ce que ses convictions personnelles lui inspirent.

Il nous est très-difficile de suivre le discours de l'honorable orateur dont la voix est presque couverte par les conversations systématiques des centres; nous croyons l'entendre déclarer en terminant qu'il réserve son vote, et qu'il ne l'accordera qu'aux hommes qui offriront des garanties au pays.

M. DESMOUSSEUX DE GIVRÉ s'accorde avec M. Ledru-Rollin pour reconnaître la parfaite convenance de la question ministérielle et de confiance posée dans le rapport et devant la chambre. Après un court préambule, il dit : Je serais désolé de manquer envers une partie de la chambre de ce que j'appelle la charité politique (on rit); mais charité bien ordonnée commence par soi-même (on rit), et nous devons commencer par nous honorer.

Il n'y a plus de tiers-parti. Cela s'appelle ainsi. Il n'y a plus non plus de centre gauche, et j'en ai eu la preuve dans une élection à laquelle j'assistais. Un candidat s'appelait candidat du centre gauche. On a pris autrefois cette qualification, et on disait aux électeurs : Je suis plus modéré que la gauche, et je suis plus indépendant que les ministériels. (Rires au centre.) Quelqu'un demanda au candidat de quel centre gauche il était; s'il était du centre gauche qui votait avec la gauche, ou du centre gauche qui votait avec le ministère. Alors le candidat prit un autre drapeau. (Hilarité.)

On a dit que le monde périrait un jour par un coup de bonne intention. Moi, je dis que nous marchons à la perversion du gouvernement représentatif. Il y a trois espèces de médiocrité : la médiocrité de talent, celle de caractère, et la troisième, la médiocrité d'opinion. Le centre gauche n'a jamais eu qu'un but depuis qu'il s'est créé, celui de dominer les minorités et de régner sur les médiocrités d'opinion.

Messieurs, je me réjouis qu'un parti grand dans cette chambre et dans le pays ait pour chef un homme grand par sa probité politique. Mais il est d'autres hommes qui ne mettent pas dans leurs principes la probité de leur vie privée, et qui se glissent à travers la serrure d'un cabinet à l'aide des hommes médiocres que j'ai été obligé de désigner tout à l'heure. (Rumeur.)

L'orateur continue; il est quatre heures et quart.

On lit dans le *Progrès du Pas-de-Calais* :

Il est une statistique dont le tableau serait vraiment curieux à présenter aux Chambres et surtout à l'opinion publique : c'est celle des complots. On y verrait historiquement, politiquement et chronologiquement que chaque fois que le pouvoir a eu besoin de raffermir un cabinet, de galvaniser les majorités parlementaires et le pays légal, il s'est trouvé toujours à point des complots plus ou moins corsés, plus ou moins bien établis, des conspirations plus ou moins bien conditionnées. Mais pour tout homme de sens, pour l'homme qui connaît tous les éléments des partis et certains machinismes cachés derrière la toile, il est facile de voir là un doigt qui n'est ni celui de la providence, ni celui de ces partis envisagés dans leurs influences véritables, dans leurs véritables chefs. Non, il y faut distinguer les imprudents, les victimes, des provocateurs occultes et des faux frères, qui sont les moins nombreux, qui restent dans la coulisse ou du moins ne figurent qu'autant qu'il faut pour amener le dénouement. Ce qu'on remarquerait surtout dans un pareil résumé, c'est tout le parti que tire le pouvoir de ces échauffourées; non seulement la nouvelle de la découverte d'un complot tombe à point pour étayer par de nouveaux prétextes la politique contre-révolutionnaire du dedans et du dehors, mais encore les débats judiciaires ne manquent jamais non plus leur effet d'à-propos. Chaque acte a son moment opportun, chaque scène a son actualité.

Dans un pays comme le nôtre où aux exigences de deux révolutions refoulées tour à tour par l'Empire, la Restauration et l'établissement du 7 août viennent s'ajouter les progrès de l'esprit humain, les études diversément approfondies de l'économie sociale et politique; dans un tel pays, disons-nous, rien de plus naturel que de voir surgir des écoles, des sectes plus ou moins éclairées, plus ou moins progressives ou parfois même rétrogrades : saint-simonisme, fouriérisme, owenisme, etc. Que prouvent enfin toutes ces aspirations qu'on voit éclore à côté du torrent démocratique qui entraîne le siècle? Que prouvent tous ces désirs, toutes ces prétentions de constituer et le pouvoir et la société? Que prouvent toutes ces diversions scientifiques ou seulement ces instincts des masses, sinon la conscience presque universelle des vices et de l'insuffisance de nos institutions politiques?

Sous un pareil ordre de choses, est-il donc étonnant de voir quelques jeunes gens ardents, incultes, se lancer, non-seulement dans telle ou telle utopie, convaincus que toutes les opinions sont respectables quand elles sont consciencieuses, mais encore oublier que la loi du moment ne veut pas que l'on joue à l'association pour discuter et propager ses opinions?

Un gouvernement sage, un gouvernement fort ferait-il aucune attention à ces excentricités théoriques autrement que pour s'approprier les quelques bonnes choses que présentent presque toujours même les systèmes les plus exclusifs? Non, un pouvoir national ne s'effaroucherait nullement de quelques idéalités. Il laisserait la discussion, l'opinion publique faire justice de toutes; car, en même temps que d'odieuses persécutions ne réfutent rien, elles peuvent même faire des prosélytes aux sectaires les plus insensés. Mais comment aussi un pouvoir comme le nôtre pourrait-il échafauder ses péripiéties de cour d'assises et de cour des pairs, s'il n'arguait pas, s'il ne concluait pas des opinions aux sociétés secrètes, et des associations aux complots, les provocateurs aidant? Comment compromettrait-il par des riens ses véritables adversaires, les radicaux, les hommes qui ne veulent donner au pays que les améliorations sociales que comportent ses mœurs, en appliquant dans tout le mécanisme politique les principes rationnels et moraux de la souveraineté de la nation, de l'élection et de la responsabilité substituées au bon plaisir ou au hasard? Comment le pouvoir pourrait-il les calomnier en les persécutant, si, au moyen des complots fabriqués, il ne s'arrogeait pas le droit de faire partout des visites domiciliaires, s'il ne brouillait pas tout à dessin pour tout confondre et sévir avec une apparence de justice? Y a-t-il, à cet égard, de plus grand enseignement que la déplorable condamnation de M. Dupuy? Oui, voilà comment on s'y prend pour frapper à la fois la liberté individuelle, la presse indépendante et la réforme électorale...

Ces réflexions nous sont suggérées par un article que le *Journal des Débats* reproduisait complaisamment, il y a quelques jours, d'après une feuille de préfecture de Lot-et-Garonne.

Le moment de la bataille des fonds secrets est arrivé : écoulez la feuille de la rue des Prêtres enregistrant les arrestations opérées à Agen, à Toulouse, à Lyon, que sais-je? et toujours la même phraséologie : « Depuis long-temps l'autorité surveillait les menées de certains communistes... » et pourquoi ne les avait-elle pas déjouées, en les étouffant dans l'œuf, ces menées ténébreuses dont le but, ajoutez-vous sans rire, ne tendait rien moins qu'à mettre en action, au milieu des populations, les utopies de la faction communiste? Divaguer sur telle ou telle utopie, passe encore. Mais à qui ferez-vous croire qu'il se trouve des gens de force à vouloir s'imposer par la violence, à vouloir non pas améliorer, comme elle en a besoin, l'organisation de la propriété et celle de la famille, mais renverser, mais détruire la famille et la propriété, et cela au milieu de leurs villes, que dis-je? au milieu de la France et de ses mœurs, et malgré toutes les forces du gouvernement? Où sont-ils donc ces quelques maniaques qui voudraient entreprendre une guerre de chaque département, de chaque arrondissement, de chaque canton, de chaque commune, de chaque maison, de chaque étage, de chaque chambre, de chaque ménage? Vous criez vous-mêmes à la folie en présence de ces quelques sectaires, si toutefois ils sont autre part que dans votre tête; par quelle tacti-

que, ou plutôt par quelle gaucherie voulez-vous donc en faire autant de croque-mitaines pour effrayer 33 millions d'âmes? Et cependant les feuilles du pouvoir affirment sérieusement qu'on les a arrêtés au moment de l'exécution de leur complot! Elles ajoutent que des individus qui voyageaient sans passeports ont aussi été arrêtés dans le Midi; mais elles se gardent bien de parler de ces individus qui voyagent parfaitement en règle pour accomplir certaines missions, aussi infâmes dans les moyens qu'ils emploient qu'elles sont cruelles par leurs conséquences. Une chose non moins piquante encore que le reste, c'est que ces feuilles prodiguent leurs louanges aux gens de police pour la modération qu'ils ont gardée envers des individus qui ne méritaient aucuns ménagements? Elles sont donc bien au courant d'une procédure qui n'est pour ainsi dire pas commencée?

Comme le bout d'oreille perce dans toutes ces pauvretés, pour ne pas leur donner un nom plus dur! Ce qu'il y a de curieux enfin à remarquer, c'est que le *Journal des Débats* place ces nouvelles en regard de l'annonce de contributions forcées imposées, dans tel ou tel endroit, par des malfaiteurs, de vols à main armée sur la grande route, et de coalitions d'ouvriers! Que voulez-vous? il faut bien justifier quand même le projet de loi du ministère; il faut bien montrer, pour obtenir le million de fonds secrets, que toutes les mauvaises passions ne sont pas endormies, que tous les projets criminels ne sont pas abandonnés.

Allons, convenez donc que ce fantôme de 93, que vous évoquiez jadis avec tant d'aplomb, n'est plus de mise, et que vous avez voulu changer d'épouvantail.

Mais si les feuilles stipendiées s'obstinent et s'évertuent à racoler dans la bourgeoisie des souteneurs, en criant à la loi agraire et à la communauté, que du moins les vrais mandataires du pays repoussent d'aussi niais prétextes pour alimenter une caisse qu'on emploie à fausser les élections, à provoquer des exaltations novices, à corrompre les gens faibles et à persécuter ceux dont on ne peut avoir bon marché.

Or, savez-vous le moyen de faire sortir le système doctrinaire de ce cercle vicieux? Prenez-le par la famine; et s'il lui reste des lois faites par lui et pour lui, des juridictions à gages et des baïonnettes soldées, ôtez-lui du moins sa clé d'or.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

Une lettre d'Alger, écrite par une personne que nous avons lieu de croire bien informée, contient quelques renseignements sur les projets d'expédition du printemps. Il paraît que de grandes opérations auront lieu à cette époque; mais avant de rien arrêter d'une manière définitive, M. le gouverneur-général voudra connaître apparemment la résolution de la chambre des députés au sujet des crédits demandés.

Si M. le lieutenant-général n'est pas contrarié, on doit compter sur des résultats d'une haute importance. Toutes les colonies du centre, de l'ouest et de l'est agiront simultanément, et il est plus que probable qu'Abd-el-Kader se verra forcé encore une fois de se réfugier dans un état voisin pour éviter de tomber entre nos mains. Ce chef sera poursuivi à outrance. Pendant cette grande expédition, nos troupes feront la récolte des grains qui paraît devoir être abondante.

Les choses en sont à ce point que l'on compte en finir une bonne fois au printemps avec l'émir. Il est vrai que nous nous sommes fait illusion bien souvent à ce sujet, et il est plus vraisemblable de supposer qu'à l'avenir on n'aura pas besoin de mettre des masses en mouvement, et que de faibles colonnes suffiront pour maintenir partout la tranquillité et faire rentrer l'impôt.

D'après toutes les probabilités, en effet, Abd-el-Kader, qui est déjà assez déconsidéré aux yeux de ses compatriotes, n'aura plus aucun prestige après une nouvelle fuite.

La dernière insurrection des tribus campées entre Cherchell, Millanah et Tenez a dû faire comprendre à M. le gouverneur-général que l'occupation de la dernière de ces places était indispensable pour assurer le maintien de la tranquillité dans ce pays, et si, lors du passage de la dernière colonne devant Tenez, nos troupes avaient pris possession de cette ville, peut-être les tribus se fussent-elles maintenues dans le devoir.

Chronique.

LYON.

Nous désirons que les classes ouvrières se fassent respecter; c'est pour cela que nous voyons avec peine quelques uns de leurs membres faire des dépenses folles pendant le carnaval et s'affubler de costumes toujours ridicules et souvent dispendieux pour amuser quelques curieux. Nous croyons que dans ce moment où beaucoup de nos ouvriers sont sans travail, il est assez inconvenant de se livrer à de trop bruyantes manifestations de plaisir.

Dans les réunions politiques qui ont eu lieu à Lyon, l'ordre et la décence ont toujours été observés, l'économie la plus stricte a été pratiquée. En est-il de même dans les réunions de carnaval? Pourquoi les encourage-t-on?

— M. Favre, procureur du roi à Villefranche, vient de mourir à Lyon, chez ses parents.

— Un vol des plus audacieux s'est encore commis avant-hier dans notre ville. Un citoyen, sur le point d'aller s'établir à la campagne, après avoir rempli ses malles de tous ses effets, linge, argenterie, argent, papier, etc., fait appeler trois commissionnaires pour emporter ces malles aux voitures de Neuville pour le départ de quatre heures. De ces trois commissionnaires, qui avaient l'air de se connaître, deux apportent leur fardeau aux voitures; mais le troisième, qui avait laissé ses camarades aller en avant, n'a pas reparu, et, à l'heure qu'il est, on n'en a pas encore eu de nouvelles. Déclaration de sa disparition a été immédiatement faite à la police qui, nous l'espérons, parviendra à se mettre sur ses traces. La malle volée est plus riche en papiers utiles à son propriétaire qu'en effets dont le voleur puisse tirer grand parti. (Courrier de Lyon.)

— Nous recevons une lettre qui nous est adressée au nom de plusieurs ouvriers en soie pour demander que l'autorité municipale fasse surveiller le pain de mauvaise qualité que mettent en vente des boulangers de la ville et des communes suburbaines depuis la dernière diminution à laquelle ils ont été soumis.

Nous ne pouvons qu'enregistrer cette réclamation, sur la justice de laquelle nous ne sommes pas en mesure de pouvoir prononcer, en recommandant à l'autorité de la prendre en considération, et de faire vérifier les griefs sur lesquels elle est fondée, pour y faire droit s'il est possible. (Idem.)

État des causes qui doivent être appelées aux assises du 1^{er} trimestre de 1843, dont l'ouverture est fixée au lundi 6 mars courant.

Lundi, 6 mars. — Gallet (Jean) et Malbrout (Jean-Marie) : trois vols commis la nuit dans des maisons habitées, par plusieurs personnes, à l'aide d'effraction et de fausses clefs, ou complicité. — Défenseurs, M^{rs} Lardières et Segaud.

Mardi, 7. — Lachenal (Claudine) : deux vols domestiques. — Défenseur, M^r Grand. — Bénichon (Philémon-François) : détournement de deniers publics d'une valeur au-dessus de trois mille francs. — Défenseur, M^r Mouillaud.

Mercredi, 8. — Bouvier (Claude) : deux vols commis la nuit dans des lieux habités, à l'aide d'effraction extérieure et intérieure. — Défenseur, M^r Lablatrière.

Jeudi, 9. — Montabut (Pierre) et Loizel (Eléonore) : trois vols commis dans des maisons habitées, à l'aide de fausses clefs, et complicité. — Défenseurs, M^{rs} Faye et Monnier.

Jeudi, 9. — Bonaventure (Anne), femme Blincau : bigamie. — Défenseur, Me Vachon.
Cognet (Jean-Baptiste) : meurtre. — Défenseur, Me Roë.
Vendredi, 10. — Oyacher (Antoine) : viol sur une fille de moins de 15 ans accomplis. — Défenseur, Me Estoret.
P... (Gabriel) : attentats à la pudeur, consommés ou tentés avec violence par un père légitime sur ses enfants âgées de moins de 11 et de 15 ans.
Samedi, 11. — Michelon (Pierrette), femme Heitz : vol domestique dans une maison habitée, à l'aide d'effraction intérieure. — Défenseur, Me Grand.
(La suite à un prochain numéro.)

DÉPARTEMENTS.

On lit dans le *Journal de l'Ain* :
« Une découverte qui intéresse à un haut degré l'histoire de notre église de Brou vient d'être faite dans les archives de la préfecture de l'Ain par M. Jules Baux, archiviste du département. Il s'agit de plusieurs pièces authentiques qui doivent fixer le nom du véritable architecte de ce bel édifice, jusqu'à présent douteux, et qui contiennent des renseignements précieux sur l'achèvement des constructions.
» Parmi ces manuscrits se trouve une *visite* ou *reconnaissance* des travaux, faite en 1542, dans laquelle *maître Loys Van Boglem* est appelé *maître de l'œuvre*. Cette pièce contient même des détails sur le caractère de l'architecte Van Boglem et sur ses rivalités avec *maître Gouard*, chargé d'une partie des sculptures.
» Il y a aussi une quittance de *maître Loys Van Boglem* pour sommes par lui reçues des religieux du couvent de Brou, pièce écrite en latin, et dans laquelle Van Boglem est qualifié d'*architectorem ædificii* de Brou.
» Les autres pièces concernent les verrières et les dépenses faites pour amener les marbres de Carrare depuis le port de Neyron jusqu'à Brou. On y voit parfaitement combien il y a eu de difficultés pour conduire à travers les chemins ces belles pièces de marbre d'Italie, et combien l'on payait pour les bœufs et les chevaux de renfort.
» On dit encore que M. Jules Baux a découvert une correspondance curieuse entre les religieux de Brou et Charles-Quint, pour faire achever certaines portions de l'église, entre autres le portail selon le *devis de maître Loys*.
» M. Baux doit, dit-on, faire sur ces manuscrits, dont les originaux sont aux archives, et sur d'autres encore, une prochaine communication à la Société d'Emulation de l'Ain. Nous attendrons ce moment pour en parler plus longuement et avec plus de certitude.
» Nous touchons donc au moment où le nom du véritable architecte de Brou ne sera plus douteux pour personne ; et si nous rapprochons cette découverte de celle faite par M. Monnier (du Jura), qui a aussi recueilli des titres où le nom de *maître Van Boglem* est clairement écrit, on aura le nom d'un des artistes les plus distingués du XVI^e siècle, et il ne sera pas impossible de retrouver la série complète des ouvrages dus à son génie. »

— On écrit de Marseille, à la date du 1^{er} mars :
« Le courrier de Lyon, qui précède ordinairement dans notre ville celui de Paris de quelques heures, n'était pas arrivé hier au soir à dix heures. »

» On ne connaissait pas la cause de ce retard, mais on pensait qu'il devait avoir éprouvé quelque grave accident. Un pareil fait ne s'était pas encore produit depuis que la malle-estafette est établie entre Lyon et Marseille. »

— Le 18 février dernier, une femme nommée Catherine Copin, habitant à Perrigny (Côte-d'Or), est tombée dans son foyer avec un enfant de dix mois qu'elle tenait entre ses bras. On présume que cette chute a été occasionnée par une attaque d'épilepsie, maladie à laquelle cette femme était sujette. On n'a plus trouvé que deux cadavres.

— M. L. Brian, grand prix de Rome, vient de terminer le buste de M. de Lamartine qui doit être érigé sur une des places d'Arles (Bouches-du-Rhône), d'après une décision du conseil municipal de cette ville.

Les personnes qui ont vu l'œuvre de cet artiste distingué s'accordent à dire qu'il a rendu avec bonheur les traits de l'illustre orateur.

— Le 10 février dernier, un enfant de quatorze ans, nommé Renard et domicilié dans la commune de la Motte-Saint-Jean (Saône-et-Loire), venait de quitter, accompagné de son frère âgé de dix-neuf ans, le département de l'Allier pour retourner chez lui, lorsqu'un loup d'une taille peu ordinaire se précipita sur lui avec fureur. Le frère aîné, armé d'un pieu, attaqua vigoureusement l'animal et parvint à lui faire lâcher prise ; mais le pauvre enfant avait été si horriblement mordu, que toutes les parties molles du côté de la face étaient pendantes et laissaient les os correspondants à découvert.

M. le docteur Cosseret, médecin à Digoin, fut appelé immédiatement et rapprocha les chairs au moyen de nombreux points de suture, après avoir eu soin de cautériser profondément, dans la crainte que l'animal ne fût enragé. Le blessé est dans un état satisfaisant.

Cinq jours après, le loup fut rencontré, à cinq kilomètres du lieu de l'accident, par les sieurs Favier père et fils qui l'assommèrent sans qu'il fit la moindre résistance.

On écrit de Stockholm, 14 février :

« Des scènes de désordre ont eu lieu le 6 février à Norrköping, parce que grand nombre de contribuables, quoique ayant payé les frais de la célébration de la fête du 25^e anniversaire du roi, avaient été exclus de cette solennité ; et que les notables seuls de la ville avaient reçu des invitations. Des mécontents, au nombre de deux ou trois mille, ont parcouru la ville et cassé les vitres des maisons des gens riches et distingués. Plusieurs personnes ont, dit-on, été blessées. Enfin, on est parvenu à rétablir la tranquillité. Cependant on a jugé nécessaire, pour le maintien de l'ordre, de faire faire des patrouilles la nuit suivante. »

Tribunaux.

COUR D'ASSISES DU LOIRET (ORLÉANS).

Audience du 27 février.

PRÉSIDENCE DE M. LE BEC.

Affaire Montély.

Jamais, depuis longues années, on n'avait vu une aussi grande affluence de monde dans l'enceinte de notre cour d'assises. Le procès Serein, procès si scandaleux et si horrible, n'avait pas, comme le procès-Montély, excité à un tel degré la curiosité publique. Dès neuf heures du matin, l'audience était encombrée tant au fond de la salle que dans les places réservées du prétoire.

A dix heures et demie la cour entre en séance pour donner la parole au ministère public qui, vu la longueur présumée des débats, requiert qu'il

plaise à la cour de tirer au sort un treizième juré. La cour rend un arrêt conforme, et il est immédiatement procédé à cette opération.

L'accusé est ensuite introduit. C'est un petit homme, fort et trapu ; sa figure, qui révèle une nature énergique et passionnée, est ombragée par une profusion de cheveux très-noirs qui se redressent en désordre sur sa tête ; son œil est vif et dur. Montély est d'ailleurs vêtu avec propreté : il porte un paletot assez élégant, un gilet noir, un pantalon bleu. Son attitude est calme et posée.

Répondant aux questions d'usage, il déclare s'appeler François Montély, né à Limoges, âgé de 36 ans, ouvrier en porcelaine.

Sur la table des pièces à conviction, nous voyons une malle, un poignard, le couteau qui a servi au crime, et une fiole où ont été recueillies les matières trouvées dans l'estomac de la victime.

Le greffier donne lecture de l'acte d'accusation qui a déjà paru dans la plupart des journaux de Paris, et dont voici les conclusions :

« François Montély est accusé d'avoir, le 21 novembre 1842, à Orléans, commis un homicide volontaire sur la personne d'André Boisselier, garçon de caisse de la banque d'Orléans, ledit homicide commis avec préméditation et guet-apens, et ayant eu pour objet soit de faciliter, préparer et exécuter un délit, soit de faciliter la fuite ou d'assurer l'impunité de l'auteur de ce délit ;

» D'avoir, le même jour, à Orléans, soustrait frauduleusement, au préjudice de la banque d'Orléans, des billets formant une valeur de huit mille trois cent dix francs, et, au préjudice du sieur Boisselier, une montre en argent, crimes et délits connexes prévus par les articles 296, 297, 298, 304 et 401 du code pénal. »

Cette lecture finie, et l'exposé des faits de la procédure ayant été présenté par le ministère public, M. le président procède à l'interrogatoire de l'accusé.

D. Accusé, vous nous avez dit que vous étiez né à Limoges ; votre famille habite-t-elle cette ville ? — R. Non, elle habite Bordeaux.

D. Pourquoi a-t-elle quitté Limoges ? — R. Je n'en sais rien ; il y a vingt-cinq ans qu'elle n'est plus dans cette ville.

D. Pourquoi votre père a-t-il quitté Limoges ? — R. (D'un air embarrassé.) Je ne sais.

D. Quelle était sa profession ? — R. Ouvrier mouleur à l'hôtel de la Monnaie.

D. Vous ne pouvez ignorer qu'il a été condamné à cinq ans pour vol, et qu'il est aujourd'hui à Bordeaux sous la surveillance de la haute police. (Pas de réponse.)

M. le président à MM. les jurés : Il résulte de renseignements fournis par la police de Bordeaux que la famille de l'accusé est très-mal famée, que sa mère a été poursuivie plusieurs fois pour vol.

M. le président donne lecture à ce propos d'une lettre écrite par le parquet de Bordeaux au parquet d'Orléans.

M. le président à l'accusé : Et vous, quelle est votre profession ?

L'accusé : Ouvrier porcelainier.

D. Vous avez habité Limoges jusqu'en 1824 ? — R. Oui, Monsieur ; je l'ai quitté pour m'engager. J'ai servi dans le 44^e de ligne, puis dans le 20^e.

D. Vous avez été cassé du grade de sergent, et vous avez même failli être fusillé ? — R. C'était pour duel.

D. Il résulte d'une lettre du colonel du 20^e que votre conduite était assez irrégulière. Vous avez été libéré en 1835 ? — R. En 1834. Depuis, j'ai travaillé à Bordeaux dans les douanes ; j'ai ensuite habité le Pas-de-Calais, où j'ai épousé Julie Deville.

D. Votre femme avait-elle une dot ? — R. Non, et cependant son père avait de la fortune ; il avait une belle propriété. Mais il avait dit que ma femme trouverait sa portion après sa mort.

M. le président : Je ne le crois pas aussi riche que vous le dites, car j'ai sous les yeux une lettre attestant que, lorsqu'après votre arrestation votre seconde femme a été lui conduire l'enfant du premier lit, il n'a pu l'indemniser de ses frais de voyage.

D. N'avez-vous pas quitté votre première femme pour vivre en adultère avec une autre à Aire ? — R. Non, j'en ai jamais quitté ma femme d'un jour.

M. le président : Cela résulte cependant d'une lettre de M. Adam, alors maire de la ville d'Aire.

D. Vous vous êtes fait épicier à Aire, et vous n'avez pas réussi ? — R. Oui, Monsieur ; mais je n'ai fait de tort à personne.

D. Qu'avez-vous fait ensuite ? — R. Je suis allé à Pormen, où j'étais ouvrier porcelainier chez M. Chazereaux.

D. Que s'est-il passé là ? — R. Une de mes tantes m'avait donné 4,000 f. ; j'ai versé 1,900 f. dans l'établissement de M. Chazereaux pour m'y intéresser. J'ai travaillé deux ans sans salaires. En 1841, M. Chazereaux a été mis en faillite ; j'ai été nommé pour gérer la manufacture et faire cuire la porcelaine. J'ai fait en effet trois fournées ; mais un créancier a formé opposition, et je n'ai pu toucher qu'un mois de salaire.

L'interrogatoire porte ensuite sur les faux et les escroqueries que Montély a commis à Bordeaux et dans le département du Pas-de-Calais, dans les quatre années qui ont précédé le crime commis sur la personne de Boisselier ; puis M. le président arrive aux faits qui sont relatifs à l'assassinat.

M. le président : Vous avez fait à Bordeaux la connaissance d'un nommé Labouisse. A ce sujet, je dois vous interroger sur une audacieuse escroquerie que vous avez commise à son préjudice.

Montély : Oui, j'avais connu Labouisse à la manufacture où je travaillais moi-même. Un jour, dans une sablière, je trouvai un lingot de métal qui contenait de l'argent ; je le portai à Labouisse qui était fondeur et qui le fit fondre dans un creuset. Cette opération donna de l'argent, et Labouisse partit pour Toulouse afin d'y faire analyser le lingot. Les résultats de l'analyse furent satisfaisants, et Labouisse me dit alors que, si je voulais, il se mettrait de moitié avec moi et que nous exploiterions la sablière en commun. Il me remit alors, pour l'entreprise de l'exploitation, une somme de 3,400 fr. ; mais il arriva que, la veine s'étant perdue, la sablière ne donna plus d'argent.

D. Labouisse n'explique pas les faits comme vous ; il prétend qu'un jour vous lui avez présenté un lingot, en lui disant que ce lingot provenait d'une sablière argenteuse. C'est vous qui lui avez proposé d'exploiter en commun cette sablière ; mais, disiez-vous, il fallait acheter le terrain, et vous n'aviez pas de fonds. Trompé par vos mensonges, Labouisse vous a prêté de l'argent à plusieurs reprises. Les sommes que vous avez remises Labouisse montaient à 3,400 fr. ; à quelle époque les teniez-vous en votre possession ? — R. Vers le 3 février 1842.

D. Vous êtes parti de Bordeaux au mois d'avril. Au 12 de ce mois, vous vous êtes fait délivrer un passeport pour Lyon. Vous avez donc quitté Bordeaux ; vous êtes venu à Orléans, et vous avez fait viser votre passeport à la mairie de cette ville, à la date du 16. Combien de temps êtes-vous resté à Orléans ? — R. Un mois.

D. Pourquoi ? — R. Parce que j'ai trouvé un ami qui m'a promis une place.

D. Nous pensons que vous êtes resté à Orléans pour donner le change à la police. Pendant votre séjour à Orléans, vous avez eu de fréquentes relations d'amitié avec Boisselier. — R. Oui.

D. Vous avez dîné avec lui. — R. Oui.

D. Quand il allait en recette, vous l'accompagniez dans ses courses. — R. Oui.

D. Vous avez pu ainsi connaître les habitudes de la banque et savoir quels étaient les jours de recette. Dites-nous à présent avec quelles ressources vous avez vécu pendant votre séjour à Orléans. — R. J'avais les 3,000 f. de Labouisse et 1,000 f. produit de la vente de mon mobilier faite à Bordeaux.

D. Voilà pour votre premier voyage à Orléans. Vous êtes allé de là à Paris ; combien de temps y êtes-vous resté ? — R. Quatre jours, et puis je suis allé à Saint-Germain.

D. A Saint-Germain, avec quel argent avez-vous vécu ? — R. Avec l'argent de mon travail. Je travaillais à la fonderie de Saint-Germain.

D. Au mois de mai vous êtes entré comme agent dans une compagnie d'assurances. Pour avoir cette place, vous étiez obligé de fournir un cautionnement de 550 f., et vous n'avez pu le faire ; vous étiez donc sans ressources. — R. J'avais 1,500 f. fixes, et, quant aux 550 f. qu'il fallait déposer, on m'avait fait signer un billet par lequel je permettais à la compagnie de retenir cette somme sur mes appointements. Ce n'était pas d'ailleurs un cautionnement : c'étaient cinq actions qu'on m'obligeait de prendre.

D. Mais, si vous avez emporté de Bordeaux 3,400 f. d'une part, et de l'autre 1,000 f., produit de la vente de votre mobilier, cela vous faisait

au moins 4,000 f. Comment se fait-il donc qu'ayant cette somme dans les mains vous n'avez pas pu payer 550 f. à la compagnie d'assurances ? — R. Je ne voulais pas aventurer cette somme ; je voulais connaître la compagnie avant de payer.

D. Ecoutez-moi bien maintenant. Est-ce que, à cette époque, vous n'engagiez pas aussi vos effets au mont-de-piété à Paris et à Saint-Germain ? — R. Oui, Monsieur.

D. Eh bien ! comment cela se fait-il ? Vous aviez, dites-vous, 4,000 fr. chez vous, et vous mettez vos effets au mont-de-piété. — R. Ma belle-mère m'avait écrit qu'on devait me poursuivre pour des effets montant à cette somme-là, et je ne voulais pas dépenser mon argent. Il me fallait d'ailleurs un cautionnement de 1,200 pour me faire admettre à l'*Office général des Deux-Mondes*, où je voulais entrer.

D. C'est le 23 novembre que vous avez été arrêté à Saint-Germain. Quelles sont les sommes qui ont été trouvées à votre domicile ? — R. Il y avait 3,000 fr. dans une boîte et deux montres que j'avais achetées à Pontoise.

D. Il est résulté des informations prises à Pontoise qu'aucune montre ne vous avait été vendue par les horlogers de cette ville. On a trouvé chez vous 3,000 fr. en or ; d'où provenait cet or ? — R. De Bordeaux. Avant mon départ de cette ville, j'avais pris de l'or chez un changeur. A mon premier voyage à Orléans, à l'hôtel de France, ou chez M. Chevalier, j'ai toujours payé avec de l'or.

D. Je vous ferai observer, accusé, qu'en présence de la déposition formelle des changeurs de Bordeaux, votre déclaration ne peut se soutenir. Dites-nous maintenant pourquoi vous cachiez cet or. — R. Je ne le cachais pas ; je l'avais mis dans une cassette.

D. Mais cette cassette a été trouvée sous votre paillasson ? — R. Non, monsieur, elle était dessus.

D. Lorsque le commissaire de police de Saint-Germain vous a interrogé et vous a examiné, ne portiez-vous pas quelques traces de blessures ? — R. Oui, au pouce et au bras.

D. N'a-t-on pas trouvé dans votre chambre un carton à chapeau ? — R. Oui.

D. Le carton est une pièce importante au procès, il a été reconnu par plusieurs personnes d'Orléans. Mais revenons à vos blessures. Quelle est la marque de vos chemises ? — R. Une M et une croix.

D. Eh bien ! circonstance bien singulière, on a trouvé dans la chambre où Boisselier a été assassiné une chemise ensanglantée. Un morceau qui avait été coupé dans la chemise portait justement la marque M avec une croix, et ce morceau s'adaptait parfaitement à la chemise. Comment expliquez-vous cela ? — R. (Avec hésitation.) Je n'en sais rien.

D. Vous n'en savez rien ! Il y a plus, cette chemise portant votre marque, présentait sur le bras gauche une coupure dont le dessin correspond exactement à la blessure que vous avez vous-même au bras gauche. La coupure de la chemise et celle de votre bras présentent une correspondance, une identité parfaites. C'est le même coup qui a atteint la chemise et le bras.

L'accusé garde le silence et paraît déconcerté.

M. le président : Mais expliquez-vous.

L'accusé : Je n'en sais rien. (Mouvement.)

D. Vous devriez pourtant le savoir. — R. (Après une courte hésitation.) Cette blessure me vient de la chute d'une enseigne.

M. le président : Mais la blessure était récente ; et, d'ailleurs, la chute d'une enseigne produit une écorchure, une contusion. Votre bras, au contraire, présentait une incision très-nette. Expliquez-vous.

L'accusé, avec trouble : Ça s'expliquera plus tard.

M. le président : Comment, plus tard ?

L'accusé, se rassurant : En attendant les témoins.

D. Mais au moins avez-vous dit, lorsqu'on vous a interrogé sur cette blessure à Saint-Germain, qu'elle provenait de la chute d'une enseigne ? — R. Personne, à Saint-Germain, ne m'a parlé de cette blessure, ni gendarmes, ni commissaire, ni médecin, ni juge de paix.

M. le président : Êtes-vous venu à Orléans le 20 novembre au soir ?

L'accusé, faiblement : Non.

D. Vous êtes-vous rendu, le 21 au matin, à l'hôtel de l'Europe, et avez-vous occupé la chambre n° 2 ? — R. Non.

M. le président : Avez-vous tué Boisselier ?

L'accusé, d'une voix plus faible : Non.

M. le président : Avez-vous encaissé des effets ?

L'accusé, en hésitant et comme anéanti : Non.

M. le président : Mais répondez avec assurance, si vous êtes innocent.

L'accusé, en se rassurant tout-à-coup : Non ! non !

M. le président : Avez-vous passé par Thoury ?

L'accusé, faiblement : Non.

D. Avez-vous acheté un couteau ? — R. Non.

D. Une malle ? — R. Non.

D. De la toile d'emballage ? — R. Non.

Pendant cette partie de l'interrogatoire, la voix de l'accusé s'est affaiblie. Il a, pour ainsi dire, laissé tomber une à une toutes ses dénégations. Un instant nous avons cru qu'il allait faire l'aveu du crime.

M. le président, continuant : Mais on vous a vu à Thoury ; vous avez présenté votre passeport au maître de poste.

L'accusé : Non, monsieur ; c'est seulement après mon arrestation, et quand j'ai été amené à Orléans, qu'on a pris à Thoury le visa de mon passeport.

D. Les témoins affirmeront le contraire. Vous avez recours ici à de mauvaises équivoques. Le 21 novembre au matin, n'avez-vous pas prié un allumeur de réverbères, appelé Lauray, d'aller chercher Boisselier et de lui dire que vous l'attendiez ? — R. Non.

M. le président : N'êtes-vous pas aller chercher un couteau chez M. Cintrat, rue de la Vieille-Poterie ?

L'accusé, faiblement : Non.

D. Et d'où vous vient aussi la fourchette qu'on a trouvée à votre domicile ? — R. De Bordeaux.

M. le président : Mais M. Cintrat l'a reconnue pour vous l'avoir vendue, et vous niez tous ces faits.

L'accusé, déconcerté : Cela s'expliquera plus tard, Monsieur le président. On dit que je suis coupable, voilà ce que je nie.

D. Pourquoi, à votre retour à Saint-Germain, avez-vous fait couper vos moustaches ? — R. Parce que je les avais brûlées en allumant ma pipe. Le perruquier venait de me raser, et je lui dis : Tiens, coupe-moi donc mes moustaches.

D. Je vous ferai observer que c'est la veille de votre arrestation que vous est venue l'idée de couper vos moustaches. Et cette valise que vous avez empruntée à votre propriétaire, pour quel usage ? — R. Pour aller à Pontoise et à Poissy où je faisais souvent des voyages pour la compagnie d'assurances.

M. le président : Cette valise est une pièce de conviction très-importante. Vous l'avez apportée avec vous à Orléans ; elle a été reconnue par de nombreux témoins. Accusé, persistez-vous à soutenir que vous êtes innocent du crime qu'on vous impute ?

L'accusé, avec force : Oui, je persiste à dire que je suis innocent de l'assassinat.

L'audience est levée et renvoyée au lendemain.

A l'issue de l'audience, Montély était dans un grand état d'irritation ; il se plaignait amèrement de la tournure qu'avaient prise les débats. « Monsieur le président, s'est-il écrié en rentrant dans son cachot, est un brigand qui m'a coupé en quatre. »

On craint beaucoup qu'il ne donne suite à ses idées de suicide. La plus grande surveillance est commandée.

Les murs sont tapissés d'exclamations comme celle-ci :

« O Céline ! ô mon épouse chérie ! tu possèdes le plus malheureux, le plus infortuné des hommes ! »

» Détenu dans un cachot des prisons d'Orléans, où il ne vit que pour toi seule dans ce lieu de souffrance.

» Le 23 novembre 1842.

MONTÉLY.

Nouvelles Etrangères.

ÉGYPTÉ.

Des lettres d'Alexandrie du 6 février donnent l'explication suivante sur l'expédition ordonnée par Mehemet-Ali et destinée à aller à la recherche des sources du Nil.

« A cette occasion, dit le correspondant d'Alexandrie, le frère du sultan de Darfour, qui depuis plusieurs années réside au Caire, a demandé à S. A. quelques troupes qui, sous sa direction, accompagneraient l'expédition, et qui l'aideraient à rétablir l'ordre dans le Darfour, actuellement livré à l'anarchie, à faire prévaloir ses droits au trône et à rétablir les relations commerciales que le mauvais vouloir du sultan régnant a presque entièrement compromises. S. A. a pensé qu'il était de l'intérêt du commerce avec le centre de l'Afrique de seconder les vues du prince de Darfour, et elle lui a confié 800 hommes de troupes irrégulières, dont 400 cavaliers. Ces forces au besoin seront appuyées par celles que le gouverneur du Sennar a à sa disposition. Voilà les faits dans toute leur simplicité. Il

ne s'agit donc pas, comme on l'a répandu, d'une armée de 15,000 hommes envoyée à une destination inconnue. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

L'efficacité du Sirop et de la Pâte de Mou de Veau au Lichen d'Islande, de Paul Gage, pharmacien à Paris, contre les rhumes, la toux, les catarrhes, et surtout contre la phthisie pulmonaire, est démontrée depuis si long-temps, qu'il n'est pas un malade qui n'en fasse usage, pas un médecin qui ne les ordonne. Ils se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

maciens, et Biérix, droguiste. Toute boîte ou flacon non scellés d'un cachet où se trouve incrustée la signature Paul Gage doivent être refusés comme contrefaçon.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE SCIENTIFIQUE, MERVEILLEUX, COMIQUE, SURNATUREL ET RÉCRÉATIF.
Microscope à gaz oxy-hydrogène, grossissant trois millions de fois; polyorama; tours gymnastiques et d'équilibre; singes et chiens comédiens. — Tous les soirs à sept heures.

ROTONDE DES BROTTTEAUX.

Samedi 4 Mars 1845.

7^{ME} NUIT PARISIENNE,

A L'INSTAR DES BALS DE LA RENAISSANCE.

L'orchestre, composé de quatre-vingts musiciens, sera dirigé par M. CHERBLANC jeune, qui fera exécuter les quadrilles les plus nouveaux, et entre autres celui dit le Champagne, par Bosio (quadrille mousseux).

Les solos de piston seront exécutés par M. APPIAN.

A une heure aura lieu le grand galop de la Course magique, avec accompagnement de vingt trombes et à la lueur de flammes de couleur.

GRANDE TOMBOLA.

Voulant témoigner sa reconnaissance aux personnes qui ont assisté aux NUITS et SOIRÉES de la Rotonde, M. FRANCISQUE ARBAN, qui a toujours eu pour but d'offrir au public des plaisirs variés et nouveaux, a imaginé de créer une TOMBOLA d'un genre tout-à-fait neuf et original, et qui sera tirée dans la nuit du samedi 4 mars, à deux heures du matin.

Le DIXIÈME NUMÉRO sorti de l'urne gagnera et donnera droit à celui qui en sera possesseur, à aller le lendemain dimanche à la promenade de Saint-Fonds, à

Une superbe Calèche attelée de huit Chevaux blancs magnifiquement harnachés et à huit places.

Cette voiture sera conduite le dimanche, vers les deux heures, à la porte du domicile du gagnant qui pourra s'en servir jusqu'à sept heures du soir.

Des billets de tombola seront délivrés à ceux qui viendront aux bals des 25 et 26 février ainsi qu'à celui du 4 mars. Il y aura donc double et triple chance de gain pour les personnes qui se rendront à chacun de ces trois bals.

La salle sera éclairée par 1,500 becs de gaz à la résine.

Il y aura de plus, dans les allées du jardin, une grande illumination en verres de couleur.

Prix d'entrée : un cavalier, 2 fr. ; une dame, 1 fr.

Il ne sera pas délivré de contremarques.

Demain dimanche, 5 mars, Soirée Parisienne.

AVIS. — Beaucoup d'étrangers ayant assisté à la NUIT PARISIENNE du 25 février et ayant emporté leurs numéros, M. FRANCISQUE ARBAN prévient le public que le gagnant devra le faire savoir avant neuf heures du matin, dimanche 5 mars. (6004)

TABLEAUX.

Le mardi sept mars, à six heures du soir, il sera procédé à la vente aux enchères, dans la salle de vente de MM. les commissaires-priseurs, port du Temple, n. 42, au 1^{er}, de la belle collection de tableaux et gravures de M. Buisson.

Il y aura exposition dimanche, lundi et mardi matin.

(2141)

ÉTUDE DE M^{re} RÉGIPAS, SUCCESEUR DE M^{re} CHAZAL, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, N. 1.

VENTE,

EN TROIS LOTS ET AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

DE DIVERS IMMEUBLES

Situés à Saint-Didier-au-Mont-d'Or, près la montée de la Dargoire.

Le dimanche douze mars 1845, à onze heures du matin, et dans l'un des bâtiments à vendre, il sera procédé, à la requête de M. Vignol, négociant, demeurant à Privas, et par le ministère de M^{re} Régipas, notaire à Lyon, à la vente aux enchères publiques de divers immeubles situés en ladite commune de St-Didier, composés d'une jolie maison bourgeoise, nouvellement construite et agencée à la moderne, avec terrasse, jardin et salle d'ombrage, vastes bâtiments propres à toute espèce d'industrie, prises et chutes d'eau avec deux roues de pêche.

La mise à prix de chacun de ces trois lots est de 10,000 fr.

Il sera ouvert une enchère générale sur les trois lots. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M^{re} Régipas, ou à M^{re} Richard, avoué, rue de la Baleine, n. 2, à Lyon.

A vendre.

Divers emplacements à Perrache.

A placer par hypothèques.

Divers capitaux.

(4288)

MÊME ÉTUDE.

A vendre de suite,

A UN PRIX AVANTAGEUX.

UN FONDS DE RESTAURANT agencé à neuf et situé dans un bon quartier.

S'adresser, pour les renseignements, en l'étude dudit M^{re} Régipas, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 1. (586)

ÉTUDE DE M^{re} TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

ADJUDICATION

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES.

Le jeudi neuf mars prochain, à midi, en l'étude et par le ministère de M^{re} Tavernier, notaire à Lyon, rue Bât-d'Argent, n. 22,

D'IMMEUBLES

Situés à Vaise, faubourg de Lyon, à l'angle de la route du Bourbonnais et de la rue de Loiselère,

Consistent :

1^o En une grande maison ayant rez-de-chaussée, deux étages, cour et dépendances;
2^o En un emplacement de terrain propre à recevoir des constructions, d'une surface d'environ cent quatre-vingt-seize mètres carrés.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M. Tavernier, chargé de traiter de gré à gré. (5265)

A vendre.

Une Jolie Propriété,

Dans laquelle il existe maison bourgeoise, pavillon, salles d'ombrage, cour et jardin d'agrément, le tout clos de murs, à un quart-d'heure de la ville; elle joint à l'agrément le produit annuel de 4 p. 0 0 net d'impôt. Les omnibus passent à la porte. On donnera de grandes facilités pour les paiements.

S'adresser chez M^{me} veuve Morra, rue Buisson, n. 21, ou chez M. Durand, confiseur, à l'entrée du faubourg de la Guillotière. (549)

RHUMES, CATARRHES.

Pour guérir promptement les maladies de poitrine, telles que rhumes, toux, catarrhes, asthmes, coqueluches, enrôlements, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PÂTE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges). Elle se vend moitié moins cher que toutes les autres, par boîtes de 60 c. et de 1 fr. 20 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. MACORS, rue Saint-Jean, 50, et VERNET, place des Terreaux, 15; à Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, rue de Foy; à Châlon-sur-Saône, POURCHER-FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et à Genève (Suisse), ROUZIER, Grande-Rue, n. 4. (6352)

A vendre à des conditions avantageuses.

IMPRIMERIE,

Avec traités pour labours qui entretiennent le roulement continu de deux presses mécaniques, non compris une bonne clientèle d'ouvrages de ville.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Labaume, libraire à Lyon, rue Mercière. (6000)

A vendre de suite pour cause de départ.

FONDS DE CAFÉ sur l'un des quais de la Saône. — Belle location avec un bail de sept ans.

S'adresser à M. Baral, billardier, place des Célestins. (585)

Dourdel et Montsalon.

MINES DE HOUILLE.

On prévient MM. les actionnaires qu'une assemblée générale aura lieu lundi 9 mars, à cinq heures du soir, chez M. DELORME aîné, rue des Remparts-d'Alain, n. 10, au 1^{er}. (581)

RESTAURANT VICTOR,

Rue des Augustins, n. 12.

Déjeuners et dîners à 1 fr. 10 c. et au-dessus et à la carte. Ce déjeuner ou dîner à 1 fr. 10 c. est composé de quatre plats au choix, potage, trois desserts et une demi-bouteille de vin. (562)

Chez PONT et C^e,

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache,

Grand assortiment de FOURNEAUX DE CUISINE PORTATIFS, POÊLES et CALORIFÈRES des plus économiques et dont ils garantissent le succès.

Cette maison s'occupe toujours aussi d'APPAREILS POUR L'ÉCLAIRAGE AU GAZ. (550)

Compagnie Gaditane.

PAQUEBOTS A VAPEUR ESPAGNOLS POUR L'ESPAGNE.



EL PRIMER GADITANO.

Le beau steamer EL PRIMER GADITANO, de la portée de 512 tonnes, muni de machines anglaises à basse pression, de la force de 250 chevaux, d'une marche supérieure, ayant de beaux emménagements pour les passagers, arrivera à MARSEILLE le 14 mars, partira le 17 du même mois de au soir pour CADIX, touchant dans tous les ports intermédiaires.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. A. Pechier et C^e, consignataires, rue des Petites-Maries, 20, ou au bureau de l'agence, quai de Rive-Neuve, n. 7, avant le pont, à Marseille.

Nota. — Le commerce est prévenu que le fret par ce paquebot viendra d'être réduit à moitié prix du tarif en usage jusqu'à ce jour par les paquebots à vapeur espagnols. (6005)

Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (7258)

Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 15.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS,

Place des Terreaux, à l'angle des rues Clermont et Lafont.

Prix fixe à partir du 1^{er} mars.

MM. CHAINE frères et C^e ont l'honneur d'informer le public qu'à dater du 1^{er} mars toutes les marchandises seront vendues à PRIX FIXE et marquées en chiffres connus. (6002)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N^o 25.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acroté ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix : 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Chermazou, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicer, rue des Serruriers. (7471)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrotés et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goitre, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicer, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Bavelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marret, quincaillier, grande rue Pallou. (7674)

La boîte : 2 f. 50 c. MALADIES SECRÈTES. Le flacon : 5 f.

Guérison radicale, en cinq jours, de la blennorrhagie, si ancienne qu'elle soit et réputée incurable, par la MIXTURE et la POUDRE VÉGÉTALE de M. BERTRAND, pharmacien de l'Ecole de Montpellier. — L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. (On délivre un reçu imprimé.) — M. Bertrand prépare aussi l'EXTRAIT OU ESSENCE DE SALSEPAREILLE DU PORTUGAL, pur, sans sucre, pour les maladies de la peau et du sang. (Ne pas confondre avec les autres remèdes plus chers et sans garantie. — Demander la brochure que l'on envoie gratis.) S'adresser à la pharmacie, place Bellecour, n. 12, à Lyon. (Affranchir.) (7184)

MEUNERIE.

La Société du Bois-de-la-Barre, seule et unique propriétaire des carrières si justement célèbres du Bois-de-la-Barre, à La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), prévient MM. les propriétaires, umeniers et mécaniciens que ses magasins de Paris, de la Ferté et de Lyon sont abondamment pourvus de toute sorte de meules anglaises et françaises de tout diamètre. Elle peut envoyer à destination toutes les meules qui lui seraient demandées; elle recevra toutes les commandes qui lui seront adressées, et on est sûr d'avoir aux prix les plus modérés tout ce qui peut se faire de mieux et avec les matières premières les plus réputées en Europe.

S'adresser à La Ferté-sous-Jouarre et à Paris, rue du Chemin-Vert, n. 7, à MM. Naylès et C^e; à Lyon, cours d'Herbouville, n. 28, hôtel Saint-Pierre, à M. Boulanger. (512)

SIROP DE MACORS CONTRE LES VERS.

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montholon, 18, et à Lyon, chez MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 50; Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture. (7711)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSIL FILS, rue de la Poulallerie, 19.